



**UFE / CFDT 30, passage de l'Arche**

92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05  
courriel : [cfdt.syndicat@i-carre.net](mailto:cfdt.syndicat@i-carre.net)  
Internet : [www.ufe-cfdt.org](http://www.ufe-cfdt.org)

## ***CAP des Assistant(e)s et Conseiller(ère)s techniques de service social***

***29 mai 2008***

La CAP est présidée par Monsieur LANUSSE, chef du Bureau AMT 2  
Les représentants de la CGT sont excusés, ainsi qu' A SOUTON de l' UNSAA  
Le quorum est atteint la CAP peut se tenir.

### ***Désignation du secrétariat adjoint :***

il est assuré par le SPIASS

### ***Déclaration des élu(e)s CFDT***

Nous tenons à vous faire part de notre préoccupation concernant la gestion de corps des ASS et des CTSS, en effet, plusieurs évènements récents nous ont alertés.

Concernant le dernier **concours de CTSS** commun avec le ministère de la Justice, nous avons constaté des manquements dans plusieurs domaines, manquements qui freinent la promotion interne et la mobilité dans le corps :

- La diffusion tardive et parcellaire de l'information concernant le concours et les modalités d'inscription,
- Le manque de lisibilité dans le nombre de postes ouverts et leur localisation,
- Aucune préparation spécifique prévue sur ce concours alors qu'elle était organisée au ministère de la Justice.

Résultat : il n'y a eu qu'une seule inscription émanant de notre ministère alors qu'au total, 96 personnes y ont participé.

Concernant le passage au grade de CTSS sur liste d'aptitude, nous soulignons là aussi le manque de clarté concernant le nombre et la localisation des postes ouverts.

Pour la question du dédoublement et de la création de certains postes de CTSS, nous nous interrogeons sur la logique qui a présidé aux choix qui ont été faits. La pertinence de la localisation de certains d'entre eux nous laisse perplexe et nous interroge.

Par ailleurs, nous insistons sur le respect des circuits administratifs concernant la diffusion de ces postes afin de respecter l'équité entre l'ensemble du corps des ASS et CTSS en ne bloquant pas la promotion interne (cf. Toulouse).

**La fusion de notre ministère avec les DDAF** va à nouveau entraîner une réorganisation du service social, des démarches ont été entreprises notamment auprès des DRE. Nous demandons à être conviés, le plus en amont possible, à cette démarche et à en connaître les objectifs et le sens.

Nous nous interrogeons sur la pertinence entre les décisions déjà prises et celles qui vont l'être avec la fusion des corps des ASS des deux ministères. Quelle est la gestion prévisionnelle des effectifs tant vantée par notre ministère ?

### ***Régime Indemnitare***

A priori, il y avait des avancées sur le régime indemnitaire et les primes ont été déplafonnées. Cela va dans le bon sens mais il reste du chemin à parcourir pour nous mettre au niveau des autres ministères, y compris celui de l'Agriculture. A cette occasion ? nous vous demandons un comparatif des régimes indemnitaires des ASS et CTSS pour les 3 administrations concernées par la réorganisation.

### **Rachat des années d'études**

Nous avons pris note de la lettre du ministre du Budget indiquant que cette mesure n'était pas applicable à notre corps.

Par contre, les arguments mis en avant pour expliquer cette décision ne nous satisfont pas, notamment, ceux faisant état de différences de conditions de travail entre la fonction publique territoriale, hospitalière et celle de l'État.

Mais aussi ceux ayant trait à l'équité qui ne nous semble pas respectée dans d'autres domaines au sein de la fonction publique.

Nous continuerons donc à engager des actions dans ce sens.

### **L'administration répond sur l'organisation du concours de CTSS 2008 :**

Elle reconnaît que le concours commun a posé des difficultés mais pense qu'il s'est déroulé « le moins mal possible ». Il ne devrait plus y avoir de concours dans ces conditions, les contraintes et les attentes de chaque ministère étant trop disparates.

Elle entend la demande de préparation

Elle n'accepte pas les reproches sur le manque de lisibilité des postes offerts au concours

Sur les autres points, les personnes présentes estiment ne pas être légitimes pour répondre et transmettront nos remarques.

### **Compte-rendu des CAP de 2007.**

Les PV des CAP des mois de mai et novembre 2007 sont approuvés à l'unanimité.

### **Liste d'aptitude au grade de CTSS**

Les critères défendus par les élu(e)s CFDT à la CAP sont :

- les agents sur la liste complémentaire de 2007
- l'âge
- l'ancienneté dans le ministère

Il n'y avait qu'un seul poste de promotion à CTSS. Après un échange assez long sur les positions des différents partenaires de la CAP et en l'absence de Pascal MAUCHAMP (proposé) et de Maguy MANAC'H (supérieur hiérarchique d'une collègue proposée), est proposée en liste principale : Élisabeth FONTAINE.

La CAP a classé tous les agents sur qui étaient proposés sur une liste complémentaire.

2 Christine HENNE  
3 Maryse GUILLEMETTE  
4 Annick SAES  
5 Marie Josée LAURENT

6 Marie France BERARD  
7 Geneviève MERLOT  
8 Pascal MAUCHAMP  
9 Marie Christine COLEAU

La promotion sur liste d'aptitude est conditionnée par le nombre de postes vacants pourvus par concours. Il semblerait que, dans la mesure où il n'y a eu qu'une personne reçue, il n'y ait pas de liste d'aptitude en 2009, nous resterons vigilant sur ce point .

### **Mutations à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2008**

#### **Mutations des CTSS**

Les postes de CTSS de Toulouse et Bordeaux étant affectés aux collègues suite à la disparition de leurs postes après le pré positionnement dans le Service Navigation pour Annie TERRASSE et DOM TOM pour Marie Christine DRIGNY. L'administration en informe les élu(e)s.

Par contre, si la DRE Midi Pyrénées souhaite ouvrir un second poste, il aurait dû être mis sur la liste des postes vacants, ce qui n'a pas été le cas. C'est pourquoi nous n'avons pas pris position sur le second poste de CTSS en Midi Pyrénées, qui est apparu en pré CAP. Nous regrettons que l'administration n'ait pas informé suffisamment tôt pour que les CTSS puissent se positionner sur ce poste vacant en toute sérénité.

**Mutations des ASS :**

Françoise MAILLET DRE Midi Pyr Administration Centrale  
Catherine GELY DRE Bourgogne DRE Midi Pyrénées

**Demande de réintégration**

La CAP a émis un avis favorable à la demande de réintégration de Françoise WETTA, à la DRE Picardie.

**Détachements entrants :**

Pour le corps des ASS, un avis favorable est donné au détachement de :

<b>Nom.....</b>	<b>Service.....</b>	<b>date d'affectation</b>
Laurence MOREAU .....	DDE 77 .....	15 mai 2008 (régularisation)
Blandine ABOUT .....	DDE 55 .....	15 mai 2008 (régularisation)
Djamila KICHER .....	DDE 58 .....	1 <sup>er</sup> juillet 2008

**Questions diverses :**

L'administration a la possibilité de recruter 1 poste de CTSS en détachement et 6 postes d'ASS .Un concours d' ASS est prévu en octobre.

***Pour tous renseignements complémentaires  
n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s en CAP***

**Dates des Prochaines CAP :**

**Pascal MAUCHAMP** (DDE Haut-Rhin) tél. : 03 89 24 84 07

**Chantal JACQUEMIN** (DDE Cote d'Or) tél. : 03.80.29.44.14

***Et aussi par mélanie***

## **Élections du CTPM (comité technique paritaire ministériel) le 26 juin 2008.**

Que vous soyez en poste en administration centrale ou dans un service déconcentré, dans une école ou un établissement public voter pour la CFDT, c'est voter pour vous et pour les valeurs que nous partageons !

Nos représentants au CTPM s'engagent notamment à

- représenter les personnels dans leur diversité
- défendre les intérêts collectifs dont ceux influant sur les situations individuelles
- participer activement aux débats, et assurer leur transparence,
- agir pour améliorer les conditions de travail et la politique sociale.

**Plus vous serez nombreux à voter CFDT, plus vos représentants  
CFDT**

**auront du poids pour débattre et faire valoir vos intérêts.**